



Conditions générales de prêt et d'utilisation de la mallette de l'Enquête Game

Acceptation et engagement de l'emprunteur

La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) met gratuitement à disposition une mallette permettant la participation à l'Enquête Game itinérante organisée sur son territoire. Le présent document a pour objet de définir les conditions de prêt de cette mallette ainsi que les engagements de l'emprunteur.

1. Informations sur l'emprunteur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Adresse e-mail : _____ Téléphone : _____

2. Documents à fournir pour la réservation et le retrait de la mallette

Lors de la réservation, l'emprunteur s'engage à transmettre :

- le présent document complété et signé ;
- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) au nom du signataire.

Avant la remise de la mallette, l'emprunteur remet :

- un chèque de caution d'un montant de 200 €, établi à l'ordre de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

3. Conditions de prêt

Le prêt de la mallette est gratuit.

L'emprunteur est responsable de la mallette et de l'ensemble de son contenu dès sa remise par la CCVPO ou dès son retrait dans le dispositif sécurisé, et ce jusqu'à sa restitution complète.

La mallette est remise à l'emprunteur au Bureau d'Information Touristique pendant les horaires d'ouverture.

Lorsque l'Enquête Game est réservée un dimanche ou un jour férié, alors que le Bureau d'Information Touristique est fermé, la remise de la mallette peut être effectuée par l'intermédiaire d'un dispositif de retrait sécurisé mis en place par la CCVPO.

Dans ce cas, l'emprunteur s'engage à respecter les modalités de retrait communiquées par la CCVPO, notamment les conditions d'accès au dispositif et l'utilisation du code transmis. Ce code d'accès est personnel et ne doit pas être communiqué à des tiers. La mallette est considérée comme remise à l'emprunteur dès son retrait du dispositif sécurisé.

La mallette devra impérativement être restituée avant 17 h 30 le jour même, au Bureau d'Information Touristique ou, lorsque celui-ci est fermé, selon les modalités de restitution communiquées par la CCVPO.

La CCVPO se réserve le droit d'effectuer la vérification du contenu et de l'état de la mallette après sa restitution.

4. Utilisation et responsabilité

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination et à respecter les consignes fournies.



La CCVPO ne pourra être tenue responsable des dommages, accidents ou incidents pouvant survenir lors de l'activité, notamment en cas :

- d'utilisation non conforme du matériel contenu dans la mallette ;
- de non-respect des consignes de sécurité ;
- d'accident intervenant lors des déplacements entre les différents lieux du jeu ;
- d'incident survenant sur les lieux visités.

Les participants demeurent sous la responsabilité de l'emprunteur pendant toute la durée de l'activité.

5. Dégradation, perte ou non-restitution du matériel

L'emprunteur s'engage à restituer la mallette et l'ensemble de son contenu en bon état.

Il s'engage également, ainsi que l'ensemble des participants placés sous sa responsabilité, à respecter le matériel de jeu, les aménagements, les équipements, les lieux de visite, le patrimoine et l'environnement empruntés dans le cadre de l'Enquête Game.

En cas de perte, de vol, de casse, de dégradation ou de non-restitution de tout ou partie du matériel mis à disposition, ou en cas de dégradation des équipements, aménagements ou éléments du patrimoine utilisés dans le cadre du jeu, la CCVPO se réserve le droit de réclamer le remboursement des frais de réparation, de remise en état ou de remplacement.

Le chèque de caution de 200 € pourra être encaissé, en tout ou partie, afin de couvrir les frais liés aux dommages constatés.

Il est expressément convenu que le montant de la caution constitue une garantie et ne limite pas la responsabilité financière de l'emprunteur. Si le montant du préjudice est supérieur à celui de la caution, la CCVPO pourra demander le remboursement de l'intégralité des frais engagés. Toute demande de remboursement complémentaire pourra être accompagnée des justificatifs correspondants (devis, factures ou justificatifs de remplacement).

6. Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du présent document sont destinées exclusivement à la gestion du prêt de la mallette de l'Enquête Game.

La copie de la pièce d'identité est conservée uniquement pendant la durée nécessaire à la gestion de la réservation et du prêt. Elle sera détruite après vérification de la restitution du matériel, sauf en cas de litige nécessitant sa conservation jusqu'à la clôture du dossier.

7. Acceptation des conditions

Je soussigné(e), (Nom/Prénom)

- déclare avoir pris connaissance du présent document et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.
- reconnais être responsable de la mallette et de son contenu dès sa remise et jusqu'à sa restitution complète.
- reconnais avoir reçu la mallette et l'ensemble de son contenu en bon état apparent lors de sa remise.
- reconnais également avoir pris connaissance des modalités d'utilisation et de restitution de la mallette.
- m'engage à signaler toute anomalie constatée lors de la prise en charge du matériel.
- m'engage à prendre en charge les frais de réparation, de remise en état ou de remplacement de tout matériel ou de tout bien dégradé dans le cadre de l'Enquête Game, conformément aux dispositions du présent document.

Fait à :

Le :

Signature de l'emprunteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)